

En quoi peut bien consister une anthropologie appliquée au développement ?

par Jean-François Baré

La position que l'on tente d'argumenter ci-dessous est la suivante : une anthropologie *appliquée* au développement, fournissant une expertise utilisable par des commanditaires, ne peut pas être à proprement parler une « anthropologie du développement », dont le champ ne paraît pas très fermement défini. Il ne peut s'agir que d'une réflexion descriptive à destination des institutions (publiques, parapubliques, privées) ayant le développement pour vocation explicite, dans quatre domaines discernables pour l'instant : l'incorporation de quelque savoir anthropologique à la *formulation* de politiques de développement, *l'évaluation* (au sens technique) de l'aide au développement et donc une ethnographie finalisée des *institutions d'aide*, la *mesure* économique, la description de *faits de communication* (ou de non-communication) linguistique consubstantiels aux situations d'aide au développement. Cette réflexion ne semble pas exactement s'identifier à de l'anthropologie *stricto sensu*, mais procéderait plutôt des attendus centraux de la méthode anthropologique (la saisie de formes sociales particulières au travers des énoncés des acteurs). Une telle démarche est elle-même dépendante d'une condition d'ordre éthique et logique : dans le dilemme bien connu des anthropologues entre la non-intervention et le « réformisme », on suppose que c'est ce dernier qui est choisi. L'ensemble de l'analyse constitue une conséquence de cette option éthique, qui se trouve cependant rejoindre la plus

banale des préoccupations empiriques en ce que l'aide au développement ou l'action étatique « légale-rationnelle » intègre ou influence l'ensemble des sociétés du monde. L'utilisation de l'anthropologie aux fins de *défense* de communautés confrontées à des politiques de développement ou de politiques étatiques, utilisation dont il n'est pas question de nier l'importance et l'utilité, ne semble pas relever exactement de ce domaine et est traitée dans un chapitre séparé.

Il ne semble pas exister en France de réflexion *systématique* et *explicite* sur la question de l'application de l'anthropologie aux questions de développement, malgré la variété et la richesse des travaux de l'ORSTOM (1) sur les *transformations* économiques et sociales du monde (ce qui n'est pas exactement la même chose). Les démarches les plus proches d'une idée d'application relèvent d'itinéraires particuliers, et concernent notamment les modalités de sensibilisation des agents de développement aux « savoirs populaires » (Olivier de Sardan et Paquot éd., 1992) ou plus généralement la confrontation de ces savoirs aux savoirs et techniques du développement rural dans le cadre de situations de développement (Boiral, Lantéri et Olivier de Sardan, 1985 ; Dupré éd., 1992). On consacrera ce chapitre à une réflexion de base. Il existe sans aucun doute, enfin, des démarches anthropologiques individuelles qui abordent ce domaine et ne nous sont, hélas, pas connues ; sur de tels sujets, l'exhaustivité est une visée illusoire, et nous le regrettons.

L'argument essentiel est le suivant : le développement est une notion soit trop large soit trop étroite pour faire en tant que tel l'objet d'une application. Cette dernière ne peut prendre place que vis-à-vis d'ensembles institutionnels exprimant à cet égard des visées particulières.

Quelques préalables

Le développement est un terme chargé de connotations émotionnelles, passé dans la perception courante, repris dans de multiples discours publics, dont il fournit comme la pulsation centrale. Cette perception semble parfois s'apparenter à quelque version moderne et agnostique de l'idée de paradis, ou à cet espoir dont parlait le poète :

(1) Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération.

« Un jour pourtant un jour viendra couleur d'orange
 Un jour de palme, un jour de feuillages aux fronts
 Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront
 Un jour comme un oiseau sur la plus haute branche » (2).

Rien n'est plus indispensable que l'espoir et le rêve. Pourtant, leur seule invocation ne suffit pas à fonder quoi que ce soit de social et de culturel, à supposer que les termes « d'espoir » et de « rêve » ne soient pas eux-mêmes culturels. Rien ne serait donc plus éloigné du propos de ce chapitre que de l'inscrire sous l'emblème de l'on ne sait quel « réalisme ». Le développement, est-ce ce dont rêvent les États ? Si ce rêve comme tous les rêves peut pourtant, selon les critères du sujet, tourner au cauchemar, c'est qu'il s'agit d'un rêve, voilà tout, présentant en l'occurrence diverses caractéristiques : celle, assez commune, de concerner des gens qui n'ont pas demandé d'y figurer (mais ils n'ont pas demandé le contraire non plus) ; celle, plus spécifique, d'interpréter, de modifier ou d'orienter la vie collective selon des critères ou des buts particuliers. Même l'économiste S. Latouche, pamphlétaire enflammé, a cru bon d'intituler l'un de ses livres sous forme interrogative : *Faut-il refuser le développement ?*, alors qu'en gros sa réponse est oui (3).

Mais en en restant à ce premier attendu fort général, et à traiter provisoirement du terme développement au sens de l'aide au développement, on rencontre déjà, notons-le, la question de « l'altruisme » posée par Y. Goudineau : « qui sert la science quand elle sert autrui » car, ajoute-t-il, « il n'y a pas à ruminer longtemps pour voir que cette question recouvre des enjeux éminemment pratiques » (4).

(2) Louis Aragon. Pour la visée futuriste, téléologique et évolutionniste impliquée par le terme, voir par exemple C. Castoriadis, « Réflexions sur "le" développement et "la" rationalité », in *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II*, Paris, Seuil : 131-174.

(3) Paris, La Découverte, 1986.

(4) Y. Goudineau, « L'altruisme et la science. De la bonté des sciences coloniales à l'excellence des sciences du développement ». Document multigraphié de la Journée des sociologues de l'ORSTOM, Paris, septembre 1991. On notera dans un ordre d'idées comparable que, dans la Somalie de 1992, des organisations caritatives à l'action sans nul doute admirable eurent à sélectionner parmi des enfants mourants ceux qui pouvaient recevoir le lait en poudre de l'aide internationale. C'est donc de médiations économiques et sociales qu'il s'agit : affrètement de quelque Transall, budget de quelque État, sécurité de l'acheminement du lait, etc.

Le développement comme « mauvais objet » des anthropologues

Dans la mesure où le développement économique est à l'évidence un phénomène déstructurant, son procès semble fait pour une partie importante des anthropologues français (5). C'est donc l'attitude inverse au rêve (ou au cauchemar) occidental qui semble dominante : il pourrait s'agir d'un mélange douteux d'impérialisme et d'ethnocentrisme, de paysanneries déplacées, de déstructuration par la force de sociétés exotiques considérées jusqu'alors comme harmonieuses, ce qui suppose *a contrario* qu'une perception précise de ce que le mot recouvre est possible d'une part (6) ; d'autre part, qu'il est possible d'évaluer de manière qualitative et incontestable la vie sociale en tout temps et en tout lieu. Dans la mesure où cette attitude commune vise en gros « l'occidentalisation du monde », on pourra noter avec J.-C. Müller à propos de la colonisation que, « dans ce discours général anti-colonialiste, on ne demande jamais aux victimes ce qu'elles en pensent ou ce qu'elles en ont pensé » (7). Ce rare et trop court article bilan aboutit à des résultats inattendus : ce que les représentants de ce peuple du Nigeria central reprochent au colonisateur anglais, c'est d'abord l'interdiction des guerres et des procès en sorcellerie, la mobilisation de main-d'œuvre pour les mines d'étain étant vue de manière fort nuancée, parce qu'attirant des migrants d'autres régions, elle permettait d'écouler des surplus vivriers et de payer ainsi l'impôt de capitation. On pourra encore citer le cas de la société tahitienne du début du XIX^e siècle, porteuse d'un enthousiasme indéniable pour ces acquis « développementistes » bien avant la lettre qu'étaient l'écriture (et « les » Écritures), ou la construction de bateaux de transport lointain, bref, de ce que l'on appelait à l'époque les « arts mécaniques », tout en se souciant comme d'une guigne du message chrétien sur la sexualité (8). Alors qu'une bonne partie de la communauté anthropologique française semble avoir du mal à affronter ces questions de front, les représentants

(5) On n'a pas cru pouvoir se livrer ici à une enquête d'attitudes systématique. Malgré cette attitude majoritaire, aucun document d'ensemble ne semble disponible en France sur la question.

(6) En ce qui concerne les difficultés de la thèse de l'inégalité et de la domination globales, mais aussi de la notion même de « sous-développement », on pourra par exemple consulter L. Blusse, H.L. Wesseling, G.D. Winus (éd.), *History and Underdevelopment*, Leyden/Paris, Leyden University/Éditions de la MSH, 1980.

(7) « Notre histoire et la leur. Quelques réflexions critiques sur le colonialisme chez les Rukuba (Nigeria central) », *Études rurales*, juillet/décembre 1986, 103-104 : 189-206.

(8) *Tahiti, les temps et les pouvoirs. Pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen*. Paris, ORSTOM, 1987.

de la communauté canaque de Nouvelle-Calédonie (dans le cadre régional des accords de Matignon) prennent des parts dans l'un des plus grands hôtels de Nouméa (au grand dam des actionnaires « traditionnels ») et des chercheurs d'Afrique sahélienne commentent de spirituelle manière les mille et uns tours nécessaires pour profiter des appels d'offre des grands organismes bailleurs d'aide (9).

Il semble que la grande période d'un discours dominant « anti-développementiste » s'atténue peu à peu chez les anthropologues français, sans qu'elle se voit succéder pour autant par des positions très fortes ni très argumentées. Il est bien évident que quels qu'aient été les réels inconforts, les réelles préoccupations éthiques de la communauté anthropologique française, quelle qu'ait été la sincérité de son engagement, la position de gens rétribués ou subventionnés par un État, utilisateurs de routes, de voitures, d'avions, de devises à taux changeant, de fax, de téléphones, contribuables, clients de supermarchés pourvus de produits agricoles subventionnés, et critiques en bref de ces mêmes éléments sociaux chez d'autres présente quelques difficultés. L'attention portée au projet d'une anthropologie appliquée au développement s'inscrit dans un contexte que l'on peut résumer par des mots célèbres : « que faire ? » On notera en tout cas que cette opinion commune provient à l'évidence de la reconnaissance, dans diverses sociétés de la planète, de situations relevant d'actions étatiques ou parétatiques spécifiques, que le regard anthropologique semble condamné à affronter.

A cet égard, la question de savoir s'il vaut mieux étudier par exemple les mythes ojibwa ou ce qui serait « les communautés indiennes canadiennes face au projet hydro-électrique de la baie James » au Canada n'a, semble-t-il, pas de réponse autre que « centriste » : il faut probablement étudier les deux. Les pages qui suivent ne discutent donc pas de la liberté de tout un chacun, fût-il anthropologue, dans l'action sociale, car c'est là, finalement, toute la question. Il ne peut donc s'agir de s'aventurer dans ce qui semble être la considérable confusion des débats concernant ce qu'il faudrait faire « pour » ou « contre » ce qui serait le développement, mais plutôt d'évoquer les conditions discernables d'une telle aventure.

(9) Communication orale, 1992.

Une catégorie économique incertaine mais contraignante

On peut parler du développement d'une photographie, d'une entreprise ou d'une activité, mais on traitera ici uniquement de l'acception macro-économique du terme. La notion de développement, *volens nolens*, relève de l'économie politique, non de l'anthropologie (10). On a parlé successivement de « développement économique et social », de « développement économique », on parle désormais de développement tout court, si bien que dans ce mouvement, l'économie peut paraître si naturelle qu'il ne serait plus nécessaire de la mentionner. On verra pourtant qu'il ne semble pas en être ainsi. Le terme recèle beaucoup d'acceptions sémantiques cachées (11). Retenons en trois souvent confondues désormais dans le langage commun : le *processus* du développement (soit la capacité pour un ensemble humain d'assurer de mieux en mieux ses besoins par une croissance économique relativement « auto-entretenu » et « équilibrée », qualificatifs absolument indécidables à y regarder de près) ; les *appareils conceptuels* d'analyse et de mesure de ce processus qui en sont en fait inséparables (en gros, l'économie dite du développement) ; la *pratique* de ce qu'il est convenu d'appeler *l'aide au développement*, ce qui dans le français commun finit par recouvrir désormais à peu près n'importe quoi pourvu que cela se passe ailleurs qu'en France hexagonale (12). Posons, provisoirement, qu'il s'agit d'un double mouvement de diffusion, au sens neutre du terme : la diffusion au monde entier des formes économiques et sociales propres à l'État-nation à l'euro-péenne, progressivement projetées ensuite, au second degré pourrait-on dire, vers ces êtres sociologiques étranges que sont les admi-

(10) Il est généralement admis que le terme de « développement » est passé dans le langage économique courant après la deuxième guerre mondiale. J.-P. Chauveau note cependant, pour ce qui concerne le Sénégal, que le terme est employé avec une signification pratiquement analogue dès le XIX^e siècle, et que la Grande-Bretagne instaure dès 1929 un Colonial Development Fund (« Le développement approprié. Mise en valeur coloniale et autonomie locale : perspective historique sur deux exemples ouest-africains », in *Histoire, histoires*, bulletin multigraphié du département H de l'ORS-TOM, Paris, 1986 : 23-43). La date de l'immédiat après-guerre est sans doute retenue du fait de l'*institutionnalisation* du terme par des acteurs publics nationaux (ainsi du Fonds d'investissement pour le développement économique et social ou FIDES en France) ou internationaux (Fonds européen de développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou BIRD consécutive aux accords de Bretton Woods, etc.).

(11) J.-F. Baré, « Pour une anthropologie du développement économique », *Études rurales*, 105-106, Paris; 1987 : 267-298.

(12) Rappelons que, techniquement parlant, il y a aide publique au développement en français quand des transferts économiques entre États sont consentis à des conditions particulières (prêts à des taux inférieurs aux taux bancaires ordinaires, transferts financiers spécifiques, etc.).

nistrations dites multilatérales, de diffusion d'une vision, coextensive à ce processus, des faits de société. Ainsi que l'indique encore Chauveau, le développement comme activité est, historiquement parlant, une « extension de la diffusion du modèle "rationnel" d'organisation bureaucratique hors de la sphère étatique » (13), sphère étatique dont le champ d'intervention a inclus dans les pays occidentaux les acteurs « arriérés » ou « archaïques », qualificatifs censés rendre compte par exemple d'une bonne part du paysannat français.

Quel que soit l'intérêt des travaux économiques contemporains, qu'il n'est nullement question de nier ici (on y reviendra), le discours économique lui-même est loin d'être parfaitement clair sur le terme. Après une consultation aussi consciencieuse que possible de nombreux écrits d'économie du développement et d'histoire économique (14), on a cru pouvoir aboutir sans trop d'infidélité à la définition suivante : le développement comme *processus* est une sorte de « cadeau Bonux » que l'observateur trouve un peu par hasard dans un paquet de croissance économique (15), cette dernière notion, plus explicite que celle de développement bien qu'elle en soit inséparable, étant d'ailleurs sujette elle aussi à de nombreux commentaires (*ibid.*). Ainsi, d'après P. Guillaumont, un « indicateur de développement » synthétique est « introuvable » (1985) ; en d'autres termes, on ne peut trouver un modèle universel intégrant espérance de vie, taux de médicalisation, pouvoir d'achat et prix de l'igname au consommateur (16). Le côté « qualitatif » attribué au développement par opposition à la croissance (considérée comme plutôt « quantitative »), est de même indécidable. Ainsi, la demande de formation médicale est, en soi, d'ordre qualitatif : mais on ne voit pas comment envisager le passage d'un manque de couverture médicale à la satisfaction de ce besoin sans

(13) « Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'Ouest », 1992, à paraître.

(14) Cette compilation (in Baré, 1987, *op. cit.*) a été guidée par la pédagogie de discussion de P. Guillaumont dans sa récente *Économie du développement*, Paris, PUF, collection Thémis, 1985. Elle a notamment concerné les travaux de Aron, Austruy, Boyer, Bruton, Carré Dubois et Malinvaud, Denison, Hagen, Hirschman, Kindleberger, Kolm, Kuznets, Leuret, Lecaillon, Perroux du côté des économistes, et Braudel, Hobsbawm et Rich du côté des historiens.

(15) *Ibid.* L'expression « cadeau Bonux » renvoie à une ancienne et célèbre publicité de lessive dont les emballages contenaient pour la première fois un cadeau surprise, ce petit « plus » que J. Baudrillard trouvait fort justement homologue à la théorie marginaliste (*La société de consommation*, Paris, SGPP, 1970).

(16) Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publie cependant chaque année depuis 1990 un « Indicateur de développement humain » (IDH), intégrant espérance de vie, niveau d'alphabétisation et revenu par tête. La classification des 10 pays de tête et de queue recouvre cependant à peu près ceux qui seraient retenus en simples termes de revenu par tête.

un certain nombre (indéniablement quantitatif) de nouveaux médecins.

On notera, plus généralement, que le corpus même de l'économie dite du développement est lui-même historique et, en quelque manière, culturel. Il procède inéluctablement, en effet, des processus historiques et sociaux à l'œuvre dans l'Europe du « décollage » et de la « révolution industrielle », consubstantiels à l'invention de la mesure économique systématique par l'État et de l'économie politique moderne comme corpus relativement autonome (17). Cependant l'idéologie (au sens de L. Dumont) du développement semble, en ses diverses spécifications ou priorités, varier de manière importante selon les pays occidentaux « producteurs » (Baré 1987) (18). Les auteurs de grandes synthèses s'accordent en tout cas à trouver fort énigmatiques ces processus fondateurs datant de la révolution industrielle, et à les voir relever de l'ordre de la structure (mise en relation de différents domaines d'activités) et non, bien sûr, de la seule invention de la machine à vapeur ou de la déclaration des droits de l'homme (19).

L'anthropologie du développement étudie-t-elle quelque chose de vraiment définissable ?

Étant donné ces ambiguïtés considérables, on pourrait considérer *a minima*, avec J.-P. Chauveau (20), qu'il y a du développement là où il y a des développeurs, ou plus précisément des appareils publics (étatiques, internationaux) ou parapublics ayant pour fonction le développement. On comprendrait aussi que cette activité ne peut être associée de manière univoque à l'existence de pays

(17) Voir J.-C. Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, EHESS, 1992, qui montre cependant que des procédures d'analyse et de mesure relevant de l'économie sont largement antérieures à la révolution industrielle.

(18) On notera qu'en américain courant « développer » une région signifie souvent y construire des complexes touristiques.

(19) Pour le « décollage » général de l'Angleterre et donc l'existence de ces synergies, F. Braudel, revenant sur son propre itinéraire, en est réduit à en parler comme d'un « exploit » (*La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985). E. Hobsbawm doit employer la métaphore de « l'étincelle » (*spark*) mettant à feu le carburant (*fuel*) du commerce extérieur. Il rappelle que les questions fondamentales du « comment » (*how*) et du « là et pas ailleurs » (*where*) restent largement sans réponse (*Industry and Empire*, Londres, Weidenfeld and Nicholson, 1986, 1^{re} éd. 1968). Repris de Baré 1987 : 281.

(20) Chauveau, 1986, *op.cit.*

autrefois dits « sous-développés », qui, d'ailleurs, ont pour ainsi dire gravi la considération générale des catégories internationales, en accédant progressivement au statut de « pays en voie de développement » (PVD) et désormais « pays en développement » ce qui, dans le cadre d'un discours un peu hypocrite, recouvre en fait le monde entier. En effet, le développement est un *processus* et non un *état* et n'a de ce fait pas de fin, dans les deux sens du mot (Baré, 1987).

De ce fait, une anthropologie du développement ne saurait, paradoxalement, trouver sa spécificité dans les pays « en développement ». Elle serait avant tout une anthropologie des développeurs, ou plus exactement des systèmes de pensée et d'action à l'œuvre. Mais il s'agit plus d'un point provisoire de méthode que d'un projet ciblé, car malgré le caractère universalisant et réducteur du discours du développement, ces systèmes de pensée et d'action varient de manière non négligeable selon les aires régionales et les sociétés concernées, soit qu'il s'agisse des formes spécifiques de l'État et des institutions « développantes », soit que les interactions entre acteurs locaux et acteurs étatiques varient, soit encore que les enjeux eux-mêmes soient variables. Ainsi, les fonctionnaires des agences de développement revendiquent des « cultures » professionnelles différentes, plus américaine par exemple pour la Banque mondiale. La Caisse française de développement (anciennement Caisse centrale de coopération) consacrait en 1992 la moitié de ses engagements à des « aides hors-projets » inconnus dans la comptabilité de la Banque, où ils se recouvreraient en partie avec les fameux « prêts d'ajustement structurel » (21). Le problème du déficit hydrique se présente différemment s'il s'agit de l'Afrique sahélienne ou de la côte ouest de l'île sub-tropicale de la Réunion, etc. Pour parler comme Hegel, le *moment de l'universalité* du discours du développement (le « PNB par tête », l'augmentation du « revenu paysan », l'« infrastructure industrielle ») n'est qualifiable que dans son *moment de particularité*. La « modernité » étant une idéologie consubstantielle à la théorie du développement, citons ce qu'en dit Bruno Latour : « L'erreur des modernes sur eux-mêmes (...) c'est de confondre les produits et les procédés. Ils ont cru que la production de rationalisation bureaucratique supposait des bureaucrates rationnels, que la production de science universelle dépendait de savants universalistes, que la production de techniques efficaces entraînait l'efficacité des ingénieurs » (22).

Si l'universalisme du discours du développement échoue à uni-

(21) J.-P. Tuquoi, « La coopération dévoyée », *Le Monde*, 2 juillet 1993.

(22) B. Latour, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 1991 : 156.

versaliser le monde, comme le montre la plus banale des observations, c'est l'ensemble « développeurs/développés » qui est à prendre en considération, autant dire l'ensemble des habitants de la planète, regroupés selon une nouvelle classification évoquant celle, fameuse, des animaux chinois citée par Michel Foucault (23). Si l'on ne peut nier en effet « l'occidentalisation du monde » de ces dernières décennies, on se doit tout autant de constater la *variabilité* de ce processus y compris dans sa définition la plus économiciste (24).

La définition « structurelle » du développement a l'air considérée comme banale et rebattue par la plupart des économistes. Il semble s'ensuivre qu'une « anthropologie du développement » ne peut, à strictement parler, être consacrée à tel ou tel aspect particulier de ce qu'il est convenu de considérer comme ce domaine : ainsi, par exemple, de l'alphabétisation, de la gestion des ressources naturelles, de la santé publique, ou de capacités d'exportation ; il y faut respectivement, en effet, des maîtres et donc des salaires (budget de l'État disons), une interrogation macro-économique sur des revenus de substitution pour des groupes destructeurs de la forêt par exemple (ainsi des essarteurs de l'Est de Madagascar), des entreprises prenant pied sur des marchés extérieurs etc. ; bref, d'autres éléments que ceux indiqués au départ. Bien entendu, il n'est nullement question pour autant de dénier l'intérêt de telles démarches particulières ; mais on peut poser qu'elles relèvent simplement d'une anthropologie attentive aux questions d'alphabétisation, de reforestation, etc., alors qu'une anthropologie du développement se devrait de traiter des *interactions* existant entre tous ces secteurs, en tant qu'elles sont productrices de quelque situation sociale ou économique qu'il convient de discerner. On notera ainsi que J.-P. Chauveau, abordant récemment l'anthropologie du développement comme un cas particulier de l'anthropologie des « procès de changement social », caractérise cette dernière par la combinaison d'une double perspective : « a) l'analyse de l'interaction entre macro-institutions et acteurs locaux (...) b) l'analyse des interfaces entre institutions et acteurs locaux (...) et institutions et acteurs exogènes d'autre part ». De ce point de vue, l'anthropologie du développement concerne « a) les changements provoqués (...) qui ne sont qu'une modalité particulière

(23) *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.

(24) S.-C. Kolm commente longuement dans *L'homme pluridimensionnel* (Fayard, 1987) les incapacités de l'économie « *mainstream* » à expliquer la variabilité des croissances économiques. Différents programmes de recherche d'économistes de l'ORSTOM (A. Mounier en accueil depuis l'INRA, J.-Y. Weigel, P. Phelinas) sont consacrés selon différentes optiques au cas de la Thaïlande.

du changement social b) les effets de ces interventions, (...) médiatisés par une série d'autres modalités de changement social », ce qui fait évidemment beaucoup de monde (25).

Il semble en découler d'autre part que la critique d'un développement « ethnocentriste » est redondante : né en Europe, selon des médiations indéniablement culturelles (parmi lesquelles l'écriture et la mesure écrite), « le développement » sous sa forme de corpus conceptuel est, par définition et inéluctablement, ethnocentriste. Cet ethnocentrisme a cependant pour étrange spécificité d'être universalisable, car certains de ses aspects semblent participer d'attitudes, voire de rationalités universelles (26) ; en bref, la notion de développement est implicitement fondée sur la figure de l'individu telle qu'elle émerge des Lumières et de la Révolution française. Cette prétention à l'universalité pourrait bien, d'ailleurs, constituer l'une des conditions d'efficacité sociale de la notion : malgré le holisme de beaucoup de ces sociétés non européennes auxquelles « il » est notamment destiné, quelque équivalent de l'idée d'individu y est souvent et conjointement présent. A la remarque de Malgaches du Nord-Ouest selon laquelle les institutions, fort présentes, ne se peuvent comprendre qu'au travers du « libre arbitre » des personnes en question (*sitrapo ny olo*), répond l'adage créole de la Réunion : « chacun sur son cochon ».

Pourtant, les locutions d'« anthropologie du développement » et, en anglo-saxon, de *development anthropology*, ont désormais droit de cité parmi les professionnels des sciences sociales ; elles semblent donc revêtir pour eux quelque signification spécifique. C'est ainsi que, dans le contexte historique de l'anthropologie britannique, Ralph Grillo peut opposer, dans une synthèse fort précieuse, « l'anthropologie appliquée à l'ancienne mode de la période coloniale et une nouvelle anthropologie du développement relevant du monde post-colonial », bien qu'il lui soit nécessaire d'ajouter que ce contraste, « revêtant une certaine validité (...) dissimule certaines similarités et certaines différences entre ces périodes » (27).

(25) Communication personnelle, 1993.

(26) Ainsi de l'augmentation du revenu monétaire, de l'espérance de vie, de la protection de l'intégrité corporelle, de la sécurité alimentaire, etc., autant de domaines où se réfractent pourtant des dimensions économiques et sociales variées. La relative universalité des attitudes sur un « caractère objectivement préférable et préféré de certaines situations » est par exemple avancé par A. Sen, « The concept of development », in Chenery et Srinivasan (eds), *Handbook of Development Economics*, vol. I., Amsterdam, New York, Oxford, Tokyo, North Holland, 1988, cité par Ph. Couty, « Mélange des genres et raison des effets », *Chroniques du Sud*, 1991, ORSTOM, Paris.

(27) « Applied Anthropology in the 1980s : retrospect and prospect », in R.D. Grillo & A. Rew (eds), *Social Anthropology & Development Policy*, Londres et New-York, Tavistock Publications, 1984 : 16, 17. Traduit par moi-même.

Sir Edmund Leach, cité dans la même synthèse, notait en 1982 que (pour lui) « l'anthropologie du développement est une forme de néo-colonialisme » (28), sans cependant, d'après le professeur Grillo, expliquer exactement pourquoi (*ibid.*). Dans la masse hétérogène et considérable de travaux publiés sur ce qui semble être ce sujet — ce qui constitue en soi une première indication sur sa difficulté —, on peut extraire pratiquement au hasard un autre ouvrage britannique publié en 1985, dont l'introduction note, non sans quelque hardiesse, que « (...) voir l'anthropologie économique comme une dimension de l'économie politique permet en outre de dissoudre beaucoup des vieilles distinctions entre anthropologie économique, anthropologie appliquée et anthropologie du développement » (29). « Vieilles distinctions » ou non, toujours est-il qu'une tentation de dissolution de l'objet semble consubstantielle à une anthropologie consacrée, de quelque manière que ce soit, à ce domaine. Sans parler pour l'instant d'une anthropologie appliquée *au* développement, il est possible que la locution française d'« anthropologie du développement » pâtisse, pour ainsi dire, des moyens sémantiques disponibles dans la langue, par opposition au contraste possible en anglo-saxon entre *development anthropology* et *anthropology of development*, repéré par R. Grillo dans les orientations anglaises contemporaines (30).

La notion de développement pour les institutions scientifiques françaises

En France, la locution d'anthropologie du développement semble d'apparition et de compréhension courante récente (une dizaine d'années peut-être), alors qu'il s'agit de l'un des pays producteurs d'anthropologie les plus présents dans les mondes anciennement colonisés auxquels la notion de « développement » est souvent liée, et que différentes institutions de recherche nationales comme l'EHESS et le CNRS financent depuis fort longtemps des recherches anthropologiques et sociologiques dans divers pays du globe relevant de l'aide publique au développement française. A notre connaissance, les textes statutaires et fondateurs de ces institutions

(28) *Social Anthropology*, Londres, Fontana : 50, cité in Grillo et Rew, 1984 : *ibid.*

(29) J. Clammer, *Anthropology and Political Economy. Theoretical and Asian Perspectives*, Londres, Macmillan Press : 11.

(30) Grillo, 1984 : 29.

n'expriment pas d'orientation spécifique sur ce que serait le développement en général et donc encore moins sur les éventuels rapports définissables entre anthropologie et développement, ce qui, de ce point de vue, ne semble pas distinguer la situation française de celle d'autres pays (31). Il en est sans doute ainsi parce que telle n'est pas leur vocation globale (32).

La vocation statutaire de l'ORSTOM, établissement public scientifique et technologique national depuis 1984, est au contraire « la recherche pour le développement en coopération » (33). C'est probablement le seul organisme de ce type au monde (de même, pourrait-on ajouter, que le CNRS) et il est probable, sans esprit de chapelle, que certains aspects de la réflexion de ses chercheurs, plus pluridisciplinaire qu'ailleurs, soient fort innovants dans le contexte français. Il compte de nombreux anthropologues et sociologues, conduisant des programmes de recherche touchant généralement le thème de la transformation économique et sociale dans diverses zones régionales ; mais peu semblent pourtant relever explicitement d'une « anthropologie du développement » dans telle ou telle région, les intérêts intellectuels semblant se porter soit sur tel ou tel aspect particulier de ce qu'il est convenu de considérer comme ce domaine, soit au contraire sur des démarches plus globalisantes qui ne semblent pouvoir éviter de considérer « le développement » comme une dimension parmi d'autres de ce qu'elles étudient (34). Il peut sembler que les chercheurs de cette institution aient ainsi été confrontés, de manière indépendante, aux mêmes difficultés de réflexion de responsables de l'État qui, pour avoir le développement pour emblème, paraissent avoir éprouvé beaucoup de difficultés à en préciser le cadrage intellectuel — de même,

(31) On peut remarquer cependant que divers travaux d'anthropologie de l'EHESS, généralement spécialisés sur l'Afrique, ont porté ou portent une attention spécifique aux questions de développement et d'aide au développement. Ainsi, ceux dirigés par E. Terray concernant l'État (*l'État contemporain en Afrique*, collectif, Paris, L'Harmattan, 1987).

(32) On notera qu'un département du ministère de la Recherche français, tutelle des différents EPST, s'intitule « Recherche pour le développement » (1992).

(33) Appelé auparavant Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, l'ORSTOM a conservé son ancien sigle et s'intitule Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération-ORSTOM.

(34) Nous remercions la sous-commission d'anthropologie de la Commission des sciences sociales de l'ORSTOM pour les renseignements fournis fin 1992. Parmi les orientations présentes, on peut citer sans prétendre être exhaustif : la question des « minorités » et des « identités », les questions de santé publique dans le cadre des grandes endémies, la gestion culturelle des écosystèmes, les questions de sauvegarde des patrimoines (archéologie), quelques aspects de politique linguistique, etc. Certaines de ces orientations sont traitées aussi par des sociologues. Certains travaux communs portent encore sur des domaines d'activité économique comme la pêche (artisanale et industrielle) et surtout l'économie rurale.

pourrait-on dire, que les économistes qui l'ont inventé. Pour le passé, on notera ainsi qu'à notre connaissance, seul le schéma directeur de l'organisme de 1981, alors simple « Office », évoquait ce cadrage mais pour définir le développement « comme l'interaction complexe de différents secteurs d'activité aboutissant à un mieux-être », ce qui, pourrait-on se laisser aller à ajouter, n'est pas si mal. Lors de la réforme de l'ORSTOM en 1982-1984, ce sont les « besoins fondamentaux » qui semblèrent mis en avant, mais par le moyen d'un organigramme (ainsi, par exemple du département « indépendance sanitaire » ou du département « indépendance alimentaire »). Or ce dernier, établi dans une perspective volontariste sans aucun doute louable, ne pouvait exprimer en lui-même en quoi, par exemple, l'idée d'une « indépendance alimentaire » pouvant être économique et socialement spécifiée, la nécessaire globalité du « développement » étant assujettie à de non moins nécessaires précisions. Tel était le cas des coûts comparatifs de telle ressource comme le riz en Mauritanie, moins cher pour le consommateur lorsqu'il est importé de Thaïlande que produit sur place à partir de coûteux ouvrages d'irrigation (35). Parler d'« indépendance alimentaire » en Mauritanie, c'était donc de riz, de Thaïlande, de prix FOB et de prix CAF, de M. Mokhtar Ould Dadah, de la Caisse centrale de coopération, etc. que l'on se devait de parler. On peut remarquer que l'ORSTOM est désormais constitué de départements à l'intitulé plus large et plus neutre, comme « Milieux et activités agricoles », ou « Sociétés, urbanisation, développement ». Le récent Projet d'établissement de l'ORSTOM (1991) évoque le projet intellectuel de l'institution comme son adaptation aux « conditions d'une planète vivable à longue échéance », les « processus de développement » étant analysés, dans l'inspiration du Sommet de Rio, en termes de « viabilité/durabilité, globalité, interdépendance écologique et politique », ce qui, pour être à juste titre prudent, n'est pas nécessairement, pourrait-on dire, très indicatif pour notre propos.

Le seul témoignage publié à notre connaissance sur l'orientation globale de l'ancienne institution (de 1943 à 1983) et sur son « histoire » (36) relève essentiellement d'une compilation de décrets et arrêtés administratifs et d'une chronique fort répétitive de relations avec de multiples ministères de tutelle ou des organismes publics considérés comme concurrents, ce qui constitue en soi une indication parlante : la recherche pour le développement serait, dans cette optique, ce que font les institutions publiques qui ont décidé

(35) J. Schmitz, Communication personnelle, 1988.

(36) M. Gleizes, *Un regard sur l'ORSTOM, 1943-1983*, Paris, ORSTOM, 1985.

de s'en occuper. Sur le plan de ce qu'il est convenu d'appeler la politique scientifique, il est noté que la création des anciens « comités techniques » leur « permettait de se saisir des problèmes selon le principe de la recherche appliquée, d'où leur appellation » (37). On chercherait pourtant vainement dans ce livre une définition ou une discussion de ce que peut bien être quelque science (ou, *a fortiori*, quelque science sociale) appliquée au développement, bien qu'il soit noté que le secrétaire d'État à la France d'outre-mer, ancienne tutelle de l'ORSTOM, écrivait dès 1947 qu'il est « mieux à même de saisir l'ORSTOM de recherches précises à entreprendre (...) ressortant de différentes disciplines : démographie, géographie humaine, linguistique, psychologie sociale, ethnologie » (38). L'auteur ajoute, il est vrai, qu'à cette période, « cette mesure était d'application difficile (...) et resta au niveau du vœux pieu » (39).

Concernant les sciences sociales, l'évocation dans une note « /du/ nom de Georges Balandier, conseiller privilégié de la direction générale » tient donc lieu dans ce témoignage d'orientation scientifique (40). Il y a sans doute là l'effet de quelque louable retenue de la part d'un responsable d'une organisation de recherche, garant de la liberté intellectuelle. On remarquera cependant que M. Gleizes écrit d'entrée que l'ancienne « recherche outre-mer » (précédant l'actuelle « recherche pour le développement en coopération ») « se caractérise tout autant par son sujet et par sa démarche que la recherche spatiale, océanologique ou médicale » (41), sans pour autant préciser en quoi ; c'est pourtant, peut-il sembler, le centre même de son propos. Il note d'ailleurs que la « répétition /des rapports administratifs concernant l'ORSTOM/ témoigne de la difficulté pour leurs auteurs, comme pour ceux qui les ont commandés, de sortir des sentiers battus » (42).

Dans un autre ordre d'idées, on peut remarquer que l'APAD, une association française consacrée à ces questions récemment constituée (1990), s'est intitulée Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement. La déclaration fondatrice de l'association note ainsi « le désir de promouvoir le changement social comme un domaine de recherche générateur de perspectives nouvelles en anthropologie générale », mais précise que « ceci inclut bien évidemment les processus de "développement" en tant que constituant une forme historique par-

(37) *Ibid.*, 78.

(38) *Ibid.*, 43-44.

(39) *Ibid.*, 44.

(40) *Ibid.*, 89.

(41) *Ibid.*, première page non numérotée.

(42) *Ibid.*, 114.

ticulière de changement social » (43) ; si bien que l'association semble devoir retenir dans son intitulé deux notions (le développement et le changement social) dont l'une est de son propre aveu pourtant incluse dans l'autre. S'il en est ainsi, c'est, probablement, pour que son propos soit clairement reconnaissable par les anthropologues européens et africains qui en sont membres et pour lesquels, pourrait-on supposer, ce rappel était nécessaire.

L'APAD s'étant essentiellement constituée pour l'instant autour d'anthropologues européens et africains spécialistes de l'Afrique francophone, l'étude du développement semble ici spécifiée tout autant par diverses histoires nationales (parmi l'histoire française joue un rôle important) que par un objet intellectuel généralisable. Les enjeux économiques propres à ce qui serait « l'Afrique » (essentiellement sub-saharienne et tropicale en l'occurrence) ne sont pas nécessairement superposables, en effet, à ceux présents dans d'autres régions du monde. On pourrait faire des remarques analogues pour d'autres grands pays producteurs d'anthropologie — l'Angleterre avec l'Afrique de l'Est et l'Asie continentale, les États-Unis avec l'arrière-cour ou *backyard* du bassin des Caraïbes et de l'Amérique centrale et méridionale d'une part, la « façade » Pacifique d'autre part (44), l'Asie du Sud-Est continentale (Philippines) ; la Hollande avec l'Asie du Sud-Est insulaire, etc. (45). Dans ce foisonnement d'études planétaires, certains thèmes, il est vrai, semblent récurrents et communs mais cela peut provenir tout aussi bien de l'universalité du discours même du développement que, pourrait-on dire, de leur extraction de la gangue de multiples situations sociales et historiques, pour aboutir à un sujet d'étude en soi.

(43) L'APAD est présidée par J.-P. Olivier de Sardan (CNRS/EHESS) qui l'a fondée avec J.-P. Chauveau (ORSTOM), secrétaire général. Son siège est 2, rue de la Charité, 13002 Marseille, et son secrétariat à la boîte postale 5045, 34032 Montpellier.

(44) Un département du East-West Center américain, fondation publique à financement multilatéral majoritairement américain et japonais dont le siège est à Hawaï, le Pacific Islands Development Program, conduit par exemple de nombreuses études qui ont pour caractéristique d'être centrées sur le Pacifique insulaire *anglophone*.

(45) Voir par exemple pour l'Angleterre, outre la synthèse citée de R. Grillo, la collection du périodique *BASAPP Newsletter* (British Association for Anthropology in Policy and Practice, University of Sussex) et pour les États-Unis la collection de *Practising Anthropology* et *Human Organization*, revue de la Society for Applied Anthropology.

Les institutions multilatérales

Les institutions multilatérales, quant à elles, ont tout d'abord poussé à leur comble l'universalisation du discours du développement (ainsi avec le groupe d'une Banque tout simplement « mondiale », progressivement constituée cependant d'organismes aux fonctions différentes, comme la BIRD, la Société financière internationale puis l'Agence internationale de développement). Elles ont pourtant dû, bon an mal an, diversifier cette visée par une structure en divisions « régionales » au sens de l'ONU (d'où l'opposition entre « projets » — sectoriels — et « programmes » — nationaux — longtemps retenue par la Banque mondiale), puis en se partageant les rôles avec des banques de développement « régionales » elles aussi comme la Banque asiatique de développement, dont le siège est à Tokyo et par laquelle transitent une importante partie des flux d'aide à destination d'une région connue comme la région « Asie-Pacifique ». Ceci, notons-le, tient tout autant au fameux excédent de la balance des paiements japonaise (le Japon constituant le principal bailleur d'aide), qu'à l'identification d'enjeux de développement dans la zone Asie-Pacifique qui appelleraient des financements jusque-là inexistants. On notera à l'inverse que la Caisse centrale de coopération française, principal bailleur d'aide du pays, a changé de nom en 1992 pour s'intituler Caisse française de développement. Dans la mesure où il entretient nécessairement quelque lien avec les définitions institutionnelles de son objet, le projet d'une anthropologie du développement est donc informé, à peine posé, par les formes de relation internationales, interétatiques et interadministratives dans le seul cadre duquel le développement, comme phénomène ou comme activité, semble discernable. Ainsi, bien que l'on oppose généralement développement « endogène » et développement « induit » (par l'aide extérieure), les différents services d'évaluation ne semblent pas toujours en mesure de différencier l'un de l'autre (46) en ce que, d'une part, les transferts financiers de l'aide au développement constituent bel et bien un élément *constitutif* de la vie économique et sociale des pays récipiendaires, et non un fait économique conjoncturel entiè-

(46) Michaël Cernea, conseiller en politique sociale (*social policy*) au siège de la Banque mondiale, note d'ailleurs fort explicitement qu'« aucune théorie générale du développement induit (...) n'a jamais été articulée malgré la multiplication des interventions publiques de toute nature », dans un ouvrage consacré à de nouvelles approches du développement rural, commentées ci-dessous (*Putting People First. Sociological Variables in Rural Development*, 2^e éd. revue et augmentée, A World Bank Publication, Oxford University Press, 1991, p. 5). Traduit par moi-même.

rement autonomisable d'autres faits d'une autre nature ; en ce que, d'autre part, l'apport de capitaux se dilue par définition et par vocation dans les activités économiques et sociales du fait de la fameuse « fongibilité » de l'argent ; en ce que, enfin, on ne sait pas *toujours* reconstituer ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu ces transferts. Rien ne ressemblera plus, en d'autres termes, à une bicyclette tunisienne achetée par un ouvrier d'une petite entreprise aidée par la Banque mondiale *via* une banque tunisienne, qu'une autre bicyclette tunisienne achetée par un autre ouvrier dans une autre situation. Lorsque la massivité des organisations nationales et internationales fut reconnue surgirent les organisations non gouvernementales (ONG) qui, quelques années après leur création, se regroupèrent souvent sous la houlette du... ministère de la Coopération, certains cas (comme la médecine avec MSF, Médecins du monde) ayant ici trouvé une place à part.

Anthropologie du développement ou anthropologie historique ?

Bien que l'expression d'anthropologie du développement soit désormais courante, elle ne semble vraiment spécifiable ni du point de vue de la théorie économique, ni de celui des institutions spécialisées, ni sous l'angle de processus sociaux réels qui attendent toujours leur explication voire simplement leur description. Il s'agit d'un regard très empiriste sur la mondialisation de l'action publique dont les apports ne sont pas en cause mais qu'il faut accepter comme telle. C'est ainsi que va la « science » ou plutôt la connaissance, ainsi que le montrent en ce qui concerne la « science » sociale de beaux livres comme celui de J.-C. Passeron (47).

Si, en tout cas, l'anthropologie du développement relève, pour faire court, de ce que B. Malinowski appelait dès 1929 « l'anthropologie de l'indigène en transformation » (48), on ne voit pas d'une part comment aborder cet « indigène » sans évoquer ce qui cause sa transformation, qu'il s'agisse de causes « endogènes » ou « exogènes », et donc sans porter aussi le regard sur les sociétés qui l'influencent. De ce point de vue, cette sorte d'anthropologie ne se différencierait guère d'une anthropologie tout simplement his-

(47) J.-C. Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non popperien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, commenté par G. Lenclud, in *Études rurales*, n° 121-124, Paris, 1991.

(48) « Practical Anthropology », *Africa* 2 (1) : 22-38, cité par R. Grillo, 1984 : 9.

torique (à supposer que l'on sache ce qu'est une anthropologie « non historique ») ; il s'agit donc aussi d'une anthropologie interculturelle en assortissant le terme de culture de toute l'historicité dont il est inséparable, ou d'une anthropologie de ces modèles « hétérogènes » dont parle J.-P. Olivier de Sardan (49). Quel « indigène », d'autre part, n'est pas « en transformation », même un mineur anglais de Newcastle ? On se trouve à ce moment dans le projet d'une anthropologie du « changement social » tout court, dont parle l'APAD ; de cette anthropologie que l'on dit parfois « dynamiste », fortement revendiquée en ce qui concerne l'Afrique par G. Balandier, en opposition à une anthropologie qui, pour être « structurale », serait statique et conservatrice, celle de C. Lévi-Strauss. Il ne paraît ni utile ni possible dans le cadre de ce livre de retracer cette controverse assez obscure, déjà ancienne bien que toujours vivante, entretenue peut-être pour des raisons d'emblèmes universitaires dans le cadre d'un refus de dialogue ou en tout cas d'un malentendu apparemment indépassable, chaque « partie » semblant reprocher à l'autre de ne pas traiter de ce qui ne l'intéresse pas (50). Notons simplement à nouveau que si le « changement » est un emblème utile, il comporte en tant que projet intellectuel des difficultés de fond : pour que des choses culturelles et sociales changent en effet, il faut d'abord que ces choses soient distinguées de manière inéluctablement synchronique, et pour qu'un changement soit discernable, il faut par ailleurs que quelque chose ne change pas ; si tout change, on ne sait plus quoi qualifier de changement. Le structuralisme en anthropologie ne relève pas, faut-il le rappeler, d'un seul caprice d'inspiration conservatrice. En fait, (ainsi qu'y a insisté M. Sahlins de manière un peu caricaturale) toute structure, ou tout système de relations sociales portent en eux une historicité (51), de la même manière que toute histoire ne se trouve discernable à un moment donné qu'au travers de systèmes de relations lues synchroniquement. En ces matières, l'attention certainement nécessaire apportée au « changement » social (et au développement) semblerait plus consister à corriger une indéniable myopie des travaux anthropologiques antérieurs qu'à défi-

(49) « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique », in *Bulletin de l'APAD*, n° 1, 1991. Voir aussi J.-P. Olivier de Sardan et E. Paquot (éd.), *D'un savoir à l'autre. Les agents de développement comme médiateurs*, Paris, GREC et ministère de la Coopération, 1991 ; de J.-P. Olivier de Sardan, « Sociétés et développement », in D. Fassin et Y. Jaffré (éd.), *Sociétés, développement et santé*, Paris, Ellipse, 1990.

(50) Voir « Histoire et ethnologie », in *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958 ; Interview au journal *Le Monde* du 8 octobre 1991.

(51) Voir notamment « Other Times Other Customs, or the Anthropology of History » reproduit in *Islands Of History* 1985.

nir un champ d'étude discernable. C'est d'ailleurs cette voie « défensive » et « simple » qu'un texte-programme de J.-P. Olivier de Sardan invite à dépasser (52).

Si une anthropologie pouvait se définir dans tout ceci, sa première condition serait probablement, comme on a essayé de le montrer et de le pratiquer, d'être une anthropologie de l'économie comme corpus et comme activité, en ce que diverses situations purement économiques laissent apparaître des schèmes collectifs tout à la fois spécifiques et récurrents, consubstantiels au projet même de l'anthropologie : ainsi, de l'idée même d'une banque « asiatique » qui traite cependant de Samoa, un lieu pas plus « asiatique » qu'un autre, pourrait-on dire. Ici, la distinction relevée plus haut entre « anthropologie du développement » et anthropologie du « développement » prend tout son sens ; elle est récemment formulée par M. Dove, spécialiste des questions de gestion des forêts dans l'opposition anglo-saxonne entre *anthropology development/development anthropology* (53). Cependant, cette anthropologie là doit être constamment au four comme au moulin : préoccupée à juste titre des appareils institutionnels du développement, elle doit aussi considérer toutes les médiations qui lient ces derniers à, disons, l'entrepreneur samoan, participant lui-même d'ensembles sociaux sans l'évocation desquels il ne peut être perçu. A rester fidèle au propos descriptif et analytique qui la fonde, elle risque de perdre en extension ce qu'elle gagne en précision, ou *vice versa*. En quoi une anthropologie du « changement » pourrait-elle être *appliquée* au développement au sens retenu ici ? Nécessairement globalisante, elle est, de ce fait même, peu prédictive et peu instrumentalisable. Si elle permettait de prédire ou d'évaluer ce qu'il en est du destin de « macro-acteurs » ou de leurs confrontations, cela se serait su très vite.

Cette démarche globale (pour ne pas utiliser « macro-sociale ») est donc nécessaire mais elle est certainement insuffisante pour être « appliquée » : il faut inéluctablement retourner à des aspects partiels, empiriquement ciblés, de ce domaine, dans le cadre d'une relation qui doit nécessairement lier directement anthropologues et « développeurs ».

(52) In *Bulletin de l'APAD*, n° 1, *ibid*.

(53) « Anthropology development vs. Development anthropology : Mediating the Forester Farmer Relationship in Pakistan », *Practicing Anthropology*, vol. 13, n° 2, Spring 1991.

La relation d'application : quelques remarques

Si une anthropologie « appliquée » au développement ne peut être qu'une anthropologie (fût-elle « critique ») à destination des « développeurs », située dans le cadre même de politiques économiques générales, l'anthropologue se trouve devant différentes nécessités. Il doit, d'une part — et ce n'est pas répandu — savoir un peu de macro-économie afin d'avoir une idée assez sérieuse de la perception par le commanditaire des faits qu'il traite, car il n'y a pas de « développement » sans enjeu ou sans raisonnement proprement économique. L'anthropologue doit en d'autres termes « parler le vocabulaire “émique” des indigènes » pour reprendre l'expression de l'industriel américain K. Ehrensals, et surtout le comprendre autant que faire se peut. La relation d'application est, ici comme ailleurs, spécifiée par ce qui va s'avérer après moult détours comme la demande du commanditaire, ou en tout cas de l'interlocuteur : États (ou leurs services spécialisés), agences multilatérales (ou telle ou telle de leur division), tel ou tel être institutionnel, comme une fondation ou une société privées. Or, la politique et la décision économiques dont procèdent l'aide au développement n'ont en tant que telles et par définition aucun propos anthropologique de fond ; ceci, même si des réseaux de « décideurs » manifestent, comme c'est souvent le cas leur intérêt pour la démarche anthropologique, et c'est précisément tout le problème. Le fait, par exemple, qu'une politique de soutien des prix à la production agricole concerne une société de fermiers catholiques de Lozère, d'adorateurs de Vishnu ou de conteurs d'un certain Renard Pâle, producteurs de maïs, de riz ou de mil n'offre en effet, de prime abord, aucun intérêt pour des institutions de ce type, et non sans raison, pourrait-on ajouter : il n'empêchera jamais un prix à la production d'être un prix à la production dans les trois cas. Si l'on entend souvent critiquer le fait que des anthropologues ne sont pas appelés lors de ces étapes cruciales de politiques et de projets que sont les « évaluations *ex ante* » (*appraisal*), on peut se demander s'ils ont pour l'instant quelque chose de particulier à dire ou en tout cas à faire entendre ès-qualités, sans quelque ciblage particulier de leur propos : la connaissance d'une société n'est pas une condition *suffisante* à la maîtrise de ses transformations. On notera en outre que la soi-disant méconnaissance des sociétés par les appareils de développement, souvent dénoncée, est bien souvent, en fait, une connaissance empirique minimale, ajustée au plus près des buts ou des enjeux. Une société française récemment confrontée à la tâche étrange, culturellement

parlant, de « dépolluer » les eaux du Gange et devant contribuer pour ce faire à installer un réseau de communications, comprit vite qu'il fallait donner des numéros de téléphone « élevés » aux interlocuteurs de caste brahmane (54).

Il est bien évident, ceci dit, qu'un tel projet doit, symétriquement, pouvoir avoir accès à l'ensemble du processus dans lequel il s'inclut, sous peine, en somme, de devoir traiter de quelque chose qu'il ne connaît pas vraiment. Bien souvent, en effet, une situation donnée ne peut être appréciée que dans le cadre d'un processus diachronique ou « historique » qui l'a informée — par exemple la *formulation* initiale d'un projet ou d'un programme. Dans ce sens, on ne citera la métaphore de C. Freud, ancien responsable d'une cellule d'évaluation au ministère de la Coopération française, qu'à titre contrastif : « Le sociologue /ici identifié à l'anthropologue/ est comme le médecin, avant on ne se rend pas compte que l'on peut en avoir besoin, après on n'a plus besoin de lui, sa présence est souhaitable pendant l'intervention » (55). Si l'on en a besoin, il semble que c'est tout le temps, mais à des fins très circonscrites. Plus généralement, la remise en cause d'arbitrages politiques généraux procédant de systèmes démocratiques ne semble pas relever à proprement parler d'une anthropologie appliquée, pas plus que d'aucune science appliquée ; si elle procède d'un anthropologue, c'est qu'il est membre d'une direction ou d'un cabinet ministériels où, fût-il « le meilleur anthropologue de France » pour paraphraser une expression connue, il ne peut agir d'abord en tant qu'anthropologue.

Une anthropologie appliquée au développement ne saurait certainement pas s'inscrire dans une sorte de vide institutionnel qui n'attendrait plus qu'elle pour s'y installer. C'est d'ailleurs ce que soulignent, parmi d'autres aspects, différents inspirateurs de ce type de réflexion en France (56). Dans ce cadre, l'anthropologue doit donc intérioriser les contraintes propres aux appareils institutionnels pour lesquels il travaille, fût-ce pour contribuer à les réformer.

Tout projet d'aide publique ou, plus généralement, toute politique dite de développement procède d'autre part d'une *conjoncture* donnée et, en tout cas, de divers arbitrages comptables qui n'ont pas de relations directes avec le problème en cause. On notera

(54) D. Bouvier, Société Degrémont, communication orale, 1992.

(55) « Qu'attendent les bailleurs de fonds des anthropologues ? », in *Bulletin de l'APAD*, n° 1, juin 1991.

(56) Voir ainsi les observations de J.-P. Dozon, J.-L. Amselle, J.-P. Chauveau dans le *Bulletin de l'APAD*, n° 1, celles de J. Schmitz dans le n° 2 (« Les sciences et techniques appliquées au développement et l'anthropologie ») et dans cette dernière livraison le très remarquable témoignage d'E. Le Roy sur « l'expertise ».

ainsi qu'en France, le budget de la Coopération est arbitré en dernière analyse par la direction du Trésor du ministère des Finances (57). Un anthropologue travaillant sur un projet de développement le fait donc dans un cadre administratif déterminé, si lointaine puisse être cette détermination, et quelle que soit la variété des médiations qui l'informent. Il se trouve dès lors confronté à un ou plusieurs commanditaires participant de chaînes de décision relativement autonomes du projet lui-même, et comptables auprès des sources de financement de deniers dont l'enveloppe globale a généralement été calculée sans lui ; or, la variabilité de la somme a, de toute évidence, des implications sur la forme du projet. « Moderniser » dix ou mille forges au Mali implique des chaînes de décision et d'effets fort différents selon le cas. La saisie de ces chaînes de décision relève donc de son travail, et non d'effets pour ainsi dire « parasites ».

Enfin, malgré l'ampleur des réflexions sur l'évaluation « qualitative » de l'aide publique, les critères officiels de réussite de projets restent généralement d'ordre comptable : ainsi du rythme de déboursement des prêts consentis ou du « taux de retour » (rentabilité d'un projet en termes coûts/revenus).

Le problème est qu'une évaluation qualitative est fort difficile à définir et à instrumentaliser ; comment prouver, pour céder délibérément à la caricature, qu'en dehors de cas dramatiques tangentiels ou extérieurs au propos, des communautés sont plus « heureuses » (dimension indéniablement qualitative) après un projet de développement qu'avant ? Si, comme le souligne à juste titre J. Schmitz (58), l'importance des critères de rentabilité a connu des variations dans l'évolution d'une institution comme la Banque mondiale, on ne saurait en déduire que ses responsables en sont amenés à militer pour des projets non « rentables » ; tout dépend de ce que l'on entend par là. A cet égard, on se doit de signaler que cette institution, par opposition aux États, a quelque obligation statutaire d'équilibrer ses résultats au sens bancaire, dans le cadre d'une histoire d'inspiration « libérale » dont les tenants, en l'occurrence, ont précisément pour ennemi premier la création systématique de déficits propre aux États (59) ; dans ce sens la Banque mondiale essaie d'éviter le fâcheux « fais ce que je dis, ne fais pas ce que je fais », quels que soient les diagnostics que l'on peut être amené à porter sur son action. Si quelques anthropologues

(57) Voir Y. Mamou, *Une machine de pouvoir : la direction du Trésor*, Paris, La Découverte, 1987. Les engagements des divisions de la Banque mondiale sont soumis au contrôle final de la vice-présidence chargée des opérations et des services du Trésorier.

(58) In *Bulletin de l'APAD*, n° 2, déc. 1991, *op. cit.*

(59) Voir H. Brétaudeau, *La Banque mondiale*, Paris, « Que sais-je ? », 1987.

et sociologues, parfois « experts » de la même institution, ont milité avec éclat ces dernières années pour l'incorporation de « variables sociologiques » dans les politiques et projets de développement, c'est, il faut le souligner, qu'ils avancent que cette démarche leur paraît plus compatible avec les critères de gestion de l'institution (voir notamment Kottak, in Cernea (éd.) 1991 et ci-dessous). La question de la « rentabilité » tourmentant bien des anthropologues, il ne semble pas inutile de constater explicitement ici que, dans l'économie monétaire, toute dépense connaît des seuils, ce qui entraîne diverses conséquences, parmi lesquelles la difficulté de définir les « lieux » où l'argent manque *le plus*.

C'est donc un « monde » institutionnel et humain qu'une anthropologie appliquée au « développement » est d'abord condamnée à découvrir, avant que de songer à exister, un monde dont on ne sait s'il est politique, administratif, « ethnocentriste » ou les trois ; un monde où il lui faut trouver des coudes auxquels frotter les siens car la démarche inverse, loin d'être absente, semble régulièrement se heurter au très faible nombre de propositions considérées comme opérationnelles et ciblées de l'anthropologie. Il peut sembler difficile de trouver un dialogue plus surréaliste qu'entre anthropologues et économistes ou « éconocrates » (60) généralement responsables des deniers de l'aide publique, depuis, pourrait-on dire, que chacune de ces spécialités est discernable comme telle. Chaque catégorie en cause a tendu à assigner à l'autre une position stéréotypique — les uns, pour faire court, étant les brutes des autres, qui sont les poètes des premiers ; à la condescendance des uns vis-à-vis des économistes, ces Diafoirus du monde moderne, condescendance fondée sur la revendication d'une scientificité pourtant pas toujours très fondée, répond la répulsion des autres envers des rêveurs incapables de faire une addition, répulsion assez fascinée il est vrai ; tant nos collègues économistes reconnaissent ce qu'il y a de pertinent dans le regard anthropologique, mais sans jamais trop savoir qu'en faire. C'est cette sorte d'« accrochage névrotique » qu'une anthropologie appliquée au développement est pour ainsi dire condamnée à dépasser.

(60) Pour citer l'expression de M. Cernea dans son introduction à *Putting People First. Sociological Variables in Rural Development*, A World Bank Publication, Oxford University Press, 1991 (2^e édition).

Quelques domaines d'application repérables

La formulation des politiques de développement et la maîtrise de leurs médiations sociales

La démarche la plus pragmatique ou en tout cas la plus construite et la plus « expérimentale » nous vient ici d'outre-Atlantique ; elle fut impulsée depuis plus d'une dizaine d'années par Michael Cernea, anthropologue et conseiller en sciences sociales de la Banque mondiale, en relation avec d'autres experts de cette institution, comme Robert Chambers (du britannique Institute for Development Studies de l'université du Sussex) et a donné lieu notamment à un livre connu, *Putting People First* dont la seconde édition est parue en 1991 (61). Le propos essentiel — incorporer explicitement la variabilité des formes sociales aux projets et aux politiques de développement rural — pourrait apparaître comme un truisme à l'observateur non averti des réalités de l'aide économique ; le fait que de telles positions aient à être argumentées et défendues à partir de tribunes institutionnelles puissantes montre encore, s'il en était besoin, les difficultés éthiques et intellectuelles consubstantielles à la pratique même de « l'aide au développement ». Pour sembler relever du bon sens, ce propos présente pourtant quelques difficultés logiques évoquées ci-dessous (62). Pour le sujet traité ici, on remarquera que la dimension appliquée de l'entreprise provient de l'accès préalable à ces tribunes — dans la période où la Banque mondiale se préoccupe de *social soundness* et où se crée au siège de Washington un service de *social policy*. L'entreprise tient donc tout autant à un faisceau de conjonctures, de volontés et d'itinéraires propres à la culture américaine contemporaine qu'à la définition préalable d'un espace anthropologique donné ; c'est probablement cette même coalescence conjoncturelle qui explique l'absence ou en tout cas la relative discrétion de telles démarches en France (63). L'un de ses aspects, peu explicite dans le texte, mériterait cependant un volume à lui tout seul. Il s'agit de transférer cette réflexion dans les systèmes d'action

(61) Cernea (éd.), 1991.

(62) Pour des commentaires plus détaillés, voir J.-F. Baré, « Une pensée positive ? Anthropologie sociale et développement rural », *L'Homme*, Paris, 1994.

(63) On notera, en ce qui concerne les questions d'hydraulique, la réflexion de chercheurs de divers pays européens d'un numéro spécial d'*Études rurales* (« Hydraulique en Afrique : génie rural et génie paysan »), n° 115-116, Paris, Laboratoire d'anthropologie sociale) qui, pour ne pas procéder d'une démarche appliquée au sens retenu ici, en aborde divers préalables.

d'action propres à l'aide multilatérale, en tentant d'imposer aux groupes que l'on pourrait appeler « ennemis » ou « neutres » de la Banque mondiale (puisque c'est d'elle qu'il s'agit essentiellement) la pertinence de la démarche : « adapter les projets aux gens et aux peuples » et non l'inverse (« Fitting projects to people », titre de la contribution de Norman Uphoff). On comprend la redoutable difficulté de la tâche lorsqu'on la traduit, par exemple « en adapter la vice-présidence chargée des opérations au piétinage des rizières malgaches par les bœufs ». En fait — et il y a là une sorte de butoir de la démarche —, les politiques et projets de développement sont d'abord adaptés à la forme des institutions qui les impulsent ; on ne voit guère comment il pourrait en être autrement, si bien qu'une anthropologie appliquée au développement se trouve toujours, non seulement dans l'éventualité de la réforme institutionnelle, mais de l'orienter selon des moyens acceptables par toutes les parties. Ainsi que l'indique encore Cernea dans un autre travail consacré à une méthode générale de « planification depuis la base » (*Bottom up Planning*), « des arrangements administratifs doivent relier les décisions de bureaucraties étatiques et la volonté de communautés locales », car « la participation des peuples aux politiques de développement ne peut procéder seulement d'exhortations émotionnelles » (64). C'est, pour le propos du présent livre, le point essentiel. Il se rapproche de la position de l'anthropologue comme médiateur spécifique et *instrumental* entre communautés locales et politiques publiques, différemment argumentée et défendue sous des formes plus « faibles » par des « pères-fondateurs » de l'anthropologie britannique (B. Malinowski, A.R. Radcliffe-Brown, E.E. Evans-Pritchard, Audrey Richards et Richard Salisbury, probablement inventeur de l'expression de *social ombudsman*, position ici argumentée plus fortement dans le sens d'une participation à l'ensemble du processus de l'aide au développement).

L'argument essentiel de *Putting People First* est le suivant : « Le modèle /de développement/ adopté par les projets qui ne placent pas les gens et les peuples au premier plan (*put people first*) entre en contradiction avec le modèle intrinsèque au processus réel du développement » (p. 8) ; cette contradiction « obère (*undercuts*) considérablement l'efficacité des projets (...) (*ibid.*) ; un « usage systématique de la connaissance sociologique (*social knowledge*) (p. 7) », « une attention spécifique (*concern*) à l'organisation sociale en tant que trait central (...) doivent constituer la « priorité des priorités (*paramount issue*) » de tous les projets de développement

(64) *The Building Blocks of Participation : Testing Bottom-Up Planning*, World Bank Discussion Papers, 1992.

(p. 8). Cet argument est illustré par diverses études de cas relatives au « développement rural » dans diverses régions du monde. Ces spécialisations donnent quelque idée des secteurs éventuellement investissables par l'anthropologie : l'irrigation (Walter Coward, Bagadion, Kortan, Freeman, Lowdermilk), les populations déplacées (Scudder, Cernea), l'élevage (Dyson-Hudson), les pêcheries (Pollnac), la gestion du domaine forestier (Guggenheim, Spears, Cernea), la création de réseaux routiers (Cook). On notera, ici comme ailleurs, la relative absence du secteur pourtant si déterminant, pourrait-il sembler, de l'alphabétisation et de la formation dans la transformation économique et sociale. Trois études de portée générale concernent l'évaluation des projets (Kottak), la participation paysanne (Uphoff) et le recueil de données (*social data*) (Chambers). Dans son style incisif, ce dernier discute notamment des choix d'enquête disponibles, ainsi de la confrontation entre sa méthode de « l'évaluation rapide du fait rural » (*Rapid Rural Appraisal*), dont la vogue récente fit l'objet de multiples controverses, et les méthodes académiques ; si les deux s'opposent comme « rapide et brouillon » (*quick and dirty*) à « long et obscur » (*long and dirty*) (p. 521), il ne voit pas en somme pourquoi il faudrait absolument choisir (65). Les études interdisciplinaires extensives (*large-scale interdisciplinary surveys*), si traditionnelles aux grands projets de développement, sont décrites comme « l'une des industries les plus inefficaces du monde » (p. 520). Un point essentiel de l'argumentaire est tiré d'une étude rétrospective de 57 projets financés par la Banque mondiale ; ceux considérés comme compatibles avec les « conditions socio-économiques culturelles et locales traditionnelles » sont en termes de « retour économique » (rentabilité) deux fois plus satisfaisants que les autres (Kottak, ch. XII). La manière dont ces conditions « traditionnelles » ont été discernées ne paraît cependant pas clairement indiquée, peut-être parce que cette notion même, placée comme une sorte de noumène kantien hors de la contingence sociale et de la variété des processus historiques, présente bien des difficultés. Pour être fondée sur le repérage d'organisations sociales « traditionnelles », cette réflexion ne tient pas compte de leur changement éventuel sous l'effet même de l'intervention extérieure ; évoquant nécessairement une durée donnée, elle n'aborde pas la question des variables qui peuvent se modifier dans cette durée (ainsi par exemple des taux de change entre dollar américain et monnaie locale). On ne voit

(65) Pour une bonne discussion concernant « l'enquête rapide en milieu rural, voir A. Cornwell, « Tools for our trade ? Rapid or Participatory Rural Appraisal and Anthropology », *Anthropology in Action*, n° 13, automne 1992 (British Association for Anthropology in Policy and Practice).

pas par quel miracle la tradition serait forcément congruente à la configuration intellectuelle spécifique propre au développement économique : quoi de plus « traditionnel », par exemple, que Cosa Nostra ? De même, on ne voit pas pourquoi, s'il y a « processus réel du développement » (ci-dessus), il faudrait qu'il y ait aide au développement ou développement « induit ». Le rôle de ces organisations « traditionnelles » dans le succès économique l'ouvrage vise en somme à réconcilier les « passions » et les « intérêts », pour paraphraser Albert O. Hirschman ; il se situe ainsi, malgré les apparences, dans une configuration fondatrice de l'économie politique elle-même.

On remarquera que la formulation de la démarche de Cernea et de ses collaborateurs, si attentive aux « peuples » ou aux « gens » (*people*) et aux « organisations de base » (*grassroot organizations*) offre quelque relation évidente, consciente ou pas, avec la tradition biblique fort prégnante aux États-Unis du Sermon sur la montagne : « Les derniers seront les premiers » (66), *putting people first* constituant par ailleurs, sans doute de manière indépendante, une devise affichée par de proches collaborateurs du précédent président des États-Unis, George Bush (1993).

Du côté français cette démarche, importante en ce qu'elle semble pratiquement la seule véritablement construite dans ce domaine, a été commentée souvent de manière critique par différents spécialistes (67). Dans un cas, on insiste sur la « récurrence », inattendue, d'un discours « développementiste » attentif à la « participation paysanne » depuis la colonisation européenne de l'Afrique de l'Ouest, et donc la faiblesse de l'argument selon lequel la pensée du « développement » a ignoré les acteurs sociaux concernés ; une attention historique de la « longue durée » sur la pensée développementaliste elle-même se révèle ici particulièrement pertinente (Chauveau, 1991). Dans l'autre, on insiste sur le caractère vague et idéologique de la notion de « peuple » ou de « gens » (la notion de *people* étant comme on l'a vu difficilement traduisible en français sans commentaires sémantiques), et donc sur le caractère non moins indéfini des politiques de développement qui pourraient en procéder (de Sardan, 1990). C'est, finalement, une

(66) C'est le sous-titre même d'un ouvrage de R. Chambers *Rural Development : Putting the last first*, Longman, Londres, 1983 (trad. française, *Développement rural : la pauvreté cachée*, Paris, Karthala 1990.)

(67) Voir ainsi J.-P. Chauveau, « Enquête sur la récurrence du thème de la "participation" paysanne dans les discours et les pratiques de développement rural depuis la colonisation (Afrique de l'Ouest) », in *Chroniques du Sud*, Paris, ORSTOM, 1991 ; J.-P. Olivier de Sardan, « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance », *Cahiers d'études africaines*, Paris, 120, XXX-4, 1990.

question de même nature qui a été rapidement évoquée ci-dessus à propos du discernement d'organisations « traditionnelles ».

Sans dénier la pertinence de ces critiques, on se doit de noter que, dans la démarche de l'équipe qui a entouré Cernea, c'est l'effort de *systématisation* qui a été considérable, et que le contenu relève explicitement des « essais et erreurs » (*trys and errors*) qui sont le lot commun de l'action. A l'objection selon laquelle un effort, quel que soit sa dimension, peut bien être vain, on peut répondre qu'à parler d'anthropologie du développement on est dès lors, fût-ce de manière inavouée, dans quelque idée de « praxéologie » et que c'est cette idée qu'ils explorent. Or, « la démarche, écrit explicitement Cernea, ne relève pas de la science » (1991 : 24), « bien que l'idée d'un scientifique appliqué qui ne fait pas de la science puisse tout d'abord sembler paradoxale » (*ibid.*). Elle est définie comme une combinaison entre « l'ingénierie sociale » et « la philosophie des lumières » (*enlightment*). Étant donné « l'énormité du mal-être (*social illfare*) de l'époque », il lui paraît « moralement insoutenable d'adopter une position de non-intervention (...) alors qu'une technologie sociologique peut apporter des améliorations pertinentes » (*ibid.* : 27).

Ainsi, même si l'idée d'une « technologie sociologique » présente bien des difficultés (commentées in Baré, 1994, à paraître), la démarche peut paraître simplement relever de la combinaison d'une préoccupation éthique et d'une intuition résolument empiriste. Finalement, c'est un propos comparable que l'on pourrait trouver dans la démarche de Chauveau, lorsqu'il remarque que « les initiatives paysannes en matière d'action associative ne sont pas toujours postérieures à l'organisation légale-rationnelle » (1991 : 144). En d'autres termes, il y a bien à chercher des congruences entre dispositifs de développement et dispositifs « locaux ». Cependant, cette recherche, de ce dernier point de vue, doit plus concerner des formes d'organisation sociale congruentes aux systèmes d'action du développement que des organisations qui seraient « traditionnelles ». On semble dès lors se trouver dans le projet d'une « anthropologie de l'innovation » institutionnelle.

La démarche de Cernea et de ses collaborateurs ne semble pas, enfin, pouvoir être critiquée du fait de son empirisme, car l'aide au développement, on l'a vu, est fondamentalement d'ordre empirique ; et il semble en aller ainsi des sciences sociales elles-mêmes, au sens de l'empirisme « logique » de l'école de Vienne, y compris apparemment l'économie et en tout cas l'anthropologie (68). Or l'empirisme, c'est fort heureux, n'a jamais empêché quoique

(68) Voir J.-C. Passeron, 1992, *op. cit.*

ce soit de réussir : le fait que la plomberie ou la technique bancaire ne connaissent pas de critères de scientificité n'a jamais empêché de réparer un robinet ou de créditer un compte en banque. Ce qu'on pourrait éventuellement reprocher à la démarche de l'équipe de Cernea serait plutôt de ne pas tirer toutes les conséquences de cet empirisme : ainsi, en insistant sur les organisations de base, locales et traditionnelles, de ne pas considérer les agences mêmes de développement comme les organisations de base, locales et à certains égards « traditionnelles » qu'elles sont bel et bien ; il est pourtant noté dans *Putting People First* « qu'une étude ethnographique en profondeur de la culture des agences de développement permettrait de déterminer les lieux récurrents d'apparition des problèmes » (460).

Est-il possible de réfléchir à de telles démarches en France, qui présentent la caractéristique d'être profondément impliquées dans le donné institutionnel ? Probablement oui, mais d'abord à cette condition que tous les acteurs le veuillent bien et que cette volonté puisse s'exprimer ; ce qui fait beaucoup de conditions en une seule, sans doute peu résolues en un seul coup d'organigramme. Car, comme on l'a vu, les démarches existantes procèdent tout autant d'itinéraires singuliers que de ce qui serait le « vouloir » des services de l'État ou de quelque administration ; pour évoquer le titre d'un livre de Mary Douglas, on peut se demander si les institutions « pensent ». De ce point de vue, la constitution passée d'une cellule d'évaluation déjà évoquée, insérée quelque temps au ministère de la Coopération, constitue un jalon dont il faut se souvenir, quelles qu'en aient été les difficultés (69).

Une deuxième condition est donc que des anthropologues puissent travailler sur des sujets qui n'ont rien à voir avec ce qui serait le « développement », puisqu'une démarche appliquée dans ce domaine est, répétons-le, vouée à s'en nourrir. Il semble en résulter que des anthropologues travaillant dans ce cadre soient de préférence porteurs d'une expérience professionnelle solide, mais qui peut n'avoir aucun rapport ; la nécessité, de leur côté, d'une attention spécifique à ces questions a déjà été évoquée. Les rares démarches de cette nature que l'on a pu repérer en France semblent plutôt relever de la catégorie contraire (soit de gens âgés de 25 à 35 ans, sans poste statutaire et engagés au coup par coup par des institutions et agences de développement parce qu'ils ne trouvent pas autre chose).

(69) Voir C. Freud, *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement*, Paris, Karthala, 1988.

La question de l'évaluation

Cette préoccupation fondamentale, celle de fournir des capacités institutionnelles d'auto-correction, est désignée par un mot ambigu (passé de l'anglais au français « technique »). Évaluer connote en effet l'idée de donner une valeur aux choses et donc celle d'un jugement ; or, « l'évaluation » de l'aide au développement concerne simplement les rapports entre buts et résultats de politiques et de projets de développement.

Les précieux témoignages de Cernea pour le multilatéral d'obédience américaine et de Freud pour la France semblent montrer la capacité de modèles « éconocratiques » à se reproduire malgré l'existence d'instances institutionnelles d'évaluation, sans pour autant que la critique (ou la définition) de modèles « éconocratiques » ait semblé atteindre des points très décisifs (70). Une fois débarrassée de ses connotations de jugement, la notion même d'évaluation conserve en outre bien des difficultés logiques : dès que des sommes généralement importantes ont été engagées, on ne peut revenir dessus ; c'est ce qu'une expression française récemment apparue nomme le principe du « coup parti ». Cette difficulté procède de l'inévitable diachronie où se trouve l'aide au développement, qui surgit toujours dans la perspective d'un futur non maîtrisé en relevant dès lors des « essais et erreurs » consubstantiels à l'action.

Quelle que soit sa position dans ce domaine, la visée anthropologique se trouve donc entre l'arbre et l'écorce. En quoi peut-elle contribuer aux questions d'évaluation ? Contrairement à une idée reçue, différents services d'évaluation attachés aux agences de développement font un travail consciencieux qui comporte souvent des attendus centraux qu'on peut considérer comme relevant de l'analyse anthropologique : ainsi du département des évaluations rétrospectives de la Banque mondiale (OED ou Operations Evaluation Department, directement rattaché aux services de la présidence). Si les institutions françaises ou européennes ne procèdent

(70) On notera notamment que la dénonciation de l'indéniable mercantilisme ambiant à l'aide au développement, où des entreprises participant de pays bailleurs d'aide trouvent en même temps des marchés, comporte aussi des difficultés de fond : si des pays veulent se doter à un moment donné de presses à imprimer, par exemple, on ne voit pas dans un premier temps où ils pourraient bien les trouver sinon chez les pays producteurs. La question de savoir s'il ne faudrait pas développer avant une industrie nationale d'équipements en général, outre d'avoir été largement explorée (c'est ce qui s'est fait en Algérie) renvoie à des questions pour ainsi dire antérieures et qui ne dépendent pas foncièrement du processus d'aide : arbitrages entre l'industrie et l'agriculture, désintérêt pour ces questions, etc.

pas de même, cela peut tenir tout aussi bien à une tradition institutionnelle — provenant sans doute d'un manque de désir des uns ou des autres — qu'à une position raisonnée et partagée sur l'utilisation de l'anthropologie. Qu'il s'agisse d'évaluations *ex ante* ou *ex post* (ces dernières étant celles impliquant généralement des anthropologues/sociologues), on ne peut en tout cas considérer que l'anthropologie arrive ici comme en terre de mission.

Une démarche anthropologique appliquée concernant l'évaluation, utile et reconnaissable comme telle, ne semble donc pas devoir concerner le « contenu » de tel ou tel projet : c'est largement fait en ce qui concerne les institutions anglo-saxonnes, et si cela reste probablement à faire en ce qui concerne d'autres institutions d'aide comme la Commission des Communautés européennes, c'est qu'il s'agit plus de situations particulières que de la définition d'un champ d'activité nouveau.

Si l'anthropologie avait quelque chose de nouveau à apporter dans ce domaine, cet apport concernerait la reconstitution de ces projets en les considérant comme des systèmes d'acteurs, y compris en sollicitant la mémoire *orale*, alors que les services d'évaluation ne se basent ou ne s'expriment souvent que sur « les documents ayant trait au projet » (71) ; sous cet angle, ces deux démarches, loin d'être antagonistes, s'enrichissent l'une l'autre. Les capacités descriptives et interprétatives de l'anthropologie en matière de mémoire orale sont bien connues (72) et, plus généralement, la prise en compte du processus temporel ou « diachronique » inhérent à tout dispositif social constitue, en gros, le programme de l'anthropologie dite « historique ». Cette dimension temporelle et diachronique de l'aide est, d'une certaine manière, « avouée » implicitement par les rapports d'évaluation lorsqu'ils mentionnent en préambule des éléments diachroniques comme l'évolution des taux de change entre monnaie locale et monnaie internationale (dollar américain), une variable déjà évoquée (73). On notera ainsi que la simple reconstitution « historique » d'un projet d'aide à la création de petites entreprises en Tunisie, basée sur l'approche directe des acteurs tout autant que sur des documents, permet d'identifier les lieux d'origine du décalage entre objectifs et résultats ; comment, en l'occurrence, les critères d'accession au projet se sont

(71) Voir par exemple H. Brétaudeau, *La Banque mondiale, op. cit.*

(72) Voir par exemple N. Wachtel *et al.*, « L'histoire orale : une autre histoire ? », in *Annales ESC*, 1980, Paris.

(73) Voir l'intéressant document « Évaluation de l'impact économique et social des programmes de développement cotonnier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo », diffusé par le département de l'évaluation rétrospective des opérations de la Banque mondiale, 1988.

modifiés pour aboutir à une « clientèle » différente de celle à laquelle on entendait aboutir, soit des entreprises fortes utilisatrices d'emploi ou *labor intensive* (74). La modification de ces critères (notamment du taux capital fixe/par emploi créé) s'est elle-même progressivement imposée aux acteurs (banques commerciales et de développement, ministères, Banque mondiale) du fait de la relative rigidité du dispositif les reliant. La complexité, assez classique en matière multilatérale, de ce dispositif rendait en effet assez inéluctable que la « réussite » du projet soit évaluée selon le critère le plus acceptable par toutes les parties, soit le rythme de déboursement ; devant le manque de clientèle, on en a accepté d'autres, aux caractères exorbitants des premiers critères d'accession et en faisant évoluer ces derniers ; la clientèle même à laquelle le projet était censé s'adresser a été progressivement « écrémée », sans que l'on puisse y voir l'effet d'une intentionnalité de tel ou tel acteur, ou encore moins d'une sorte de méchanceté ontologique. Il s'agit ici de la relative incapacité du *dispositif* d'adapter son activité au réel social qu'il traitait, si bien que c'est le réel observable qui s'est au contraire adapté à cette activité ; si bien, aussi, que c'est le dispositif qui est en cause.

Pour fonder ce genre de démarche, on doit simplement reconnaître que les résultats d'un projet proviennent tout autant des acteurs qui le définissent et le gèrent, en les considérant sans aucune visée polémique comme des acteurs sociaux parmi d'autres, que de ceux auxquels il est destiné.

L'anthropologie — une anthropologie « historique » en l'occurrence — se trouverait, dès lors, en situation de « fraude » institutionnelle : reconstituer des souvenirs qui ne sont pas inclus dans le « scénario ». S'il s'agit de communiquer cette mémoire à des fins instrumentales et utilisables, c'est beaucoup demander à des bureaucraties ; pourtant, cette meilleure connaissance de l'action même du développement peut simultanément paraître comme une condition minimale d'une évaluation sincère, à cette condition qu'elle soit traduite en propositions concrètes et opérationnelles, fussent-elles rudimentaires. On peut donner un exemple de ces propositions en ce qui concerne le projet tunisien évoqué : ainsi de la recherche de dispositifs bancaires capables de prêter non 500 000 dinars tunisiens mais 50 000 ou même 10 000, (car l'intensité en travail est souvent dans ce cas plus importante quand le niveau du capital fixe investi est faible) et d'identifier la solva-

(74) J.-F. Baré, « La Tunisie, la petite entreprise et la grande banque. Essai de description d'un prêt d'aide au développement », *Cahiers des sciences humaines*, Paris, ORSTOM, 1992.

bilité des emprunteurs ; ceci probablement par l'entremise de caisses locales dotées par le dispositif de départ, et pourvues de directions dont les critères de recrutement seraient essentiels (comme l'ancienne Caisse de crédit agricole et maritime de l'époque du protectorat, évoquée à la fin des années 1980 par nombre d'interlocuteurs tunisiens, dont des gestionnaires du projet en question).

Ce genre de réflexion est d'ailleurs exploré dans ce domaine, l'exemple le plus connu actuellement étant celui de la Grameen Bank au Bangladesh (75). L'enquête sur l'histoire d'un projet permet, plus généralement, de découvrir dans le cours même de la recherche des options mal connues ou inattendues ; dans ce sens la contribution anthropologique à l'évaluation semblerait plus généralement à même de repérer, de manière comparative, les problèmes récurrents à certains processus d'action, et donc de contribuer à une réflexion générale dans un domaine traditionnellement investi par l'économie, l'économétrie ou la « socio-économie ». Dans tout ceci, il ne s'agit pas d'anthropologie à proprement parler, mais d'une démarche descriptive et d'approche directe qui, répétons-le, ne peut exister sans les attendus généraux de la méthode anthropologique. Dans un ordre d'idées connexe, celui de l'évaluation d'actions de *formation* et d'*alphabétisation*, on peut citer le remarquable travail des linguistes K. Dombrowski, G. Dumestre et F. Simonis sur le Sud du Mali (76).

La question de la communication linguistique

Bien que les langues et les facteurs sémantiques et cognitifs constituent des dimensions essentielles du savoir anthropologique, le rôle de la communication linguistique dans les processus de développement a été essentiellement exploré ces dernières années par des linguistes spécialistes des espaces francophones, regroupés au sein du Centre international de recherche en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA) de l'Agence de coopération

(75) Voir *Libération*, 13 avril 1993, « Au Bangladesh, la Grameen Bank ne prête qu'aux plus pauvres » (D. Sigaud). Pour une réflexion d'ensemble sur les systèmes de financement légers, voir par exemple Uvin et Pignet, *Le rôle des systèmes d'épargne-crédit dans la maîtrise du processus de développement*. Genève, IUED, 1988 ; D. Gentil (IRAM), « Innovation dans le secteur financier : les paysans peuvent-ils devenir banquiers », communication au colloque « Innovations et sociétés », CIRAD, Montpellier, septembre 1993. Sur les « tontines » d'Afrique de l'Ouest sur lesquelles existe une littérature considérable, voir le *Bulletin de l'APAD*, n° 4, Marseille, 1992.

(76) K. Dombrowski, G. Dumestre et F. Simonis, *L'alphabétisation fonctionnelle en bambara dans une dynamique de développement. Le cas de la zone cotonnière (Mali Sud)*, « Langues et développement », ACCT, 1993.

culturelle et technique (ACCT), auxquels se sont adjoints ensuite quelques sociologues et anthropologues. Les résultats actuels de cette vaste réflexion sont disponibles dans différents volumes de la collection « Langues et développement » dirigée par Robert Chaudenson (77). Il n'est pas question de songer à résumer ici cette entreprise, hétérogène à certains égards, du seul fait de l'énormité du champ qu'elle aborde. Plusieurs de ses aspects relèvent d'ailleurs plus de l'ingénierie linguistique (planification, politique linguistique, modélisation des faits de langue et de communication au plan national) que des aspects linguistiques de l'anthropologie. Les aspects tangentiels ou séquents à la réflexion proposée ici procèdent d'une remarque analogue à celle de R. Chaudenson, en avant-propos du premier volume de *Langues, économie et développement* : « Il est (...) étrange et réellement surprenant de voir des spécialistes de la formation, de la vulgarisation et plus généralement encore de l'éducation garder sur le problème des langues et de la communication un silence quasi total » (78). Pour notre propos, on doit noter de même qu'un grand nombre de situations et de processus de développement mettent en présence des univers linguistiques cognitifs et sémantiques largement hermétiques, et que cette seule observation concernant des systèmes d'action essentiellement diffuseurs de message (encadrement rural, systèmes de santé, aide économique, etc.) entraîne la visée centrale d'une attention au fait linguistique.

Sans céder à l'on ne sait quel œcuménisme, on pourra remarquer que l'attention accordée par E. Paquot et J.-P. Olivier de Sardan (1991) à la formation des agents de développement procède à certains égards d'une démarche analogue. Dans son introduction, Olivier de Sardan cite notamment l'apprentissage des langues. On consultera aussi à cet égard les travaux de Y. Jaffré (79), qui ont été parmi les premiers à se situer dans cette zone d'interface linguistique propre aux projets de développement (80). Récemment, on s'est posé la question suivante : « Comment parle-t-on d'éco-

(77) *Langues, économies et développement* (2 tomes) ; *Aménagement linguistique et développement dans l'espace francophone : bibliographie sélective* ; *La francophonie : représentations, réalités perspectives* ; *Les langues des marchés en Afrique* ; *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone* ; *Langues et métiers modernes ou modernisés au Mali* ; *L'alphabétisation fonctionnelle en bambara dans une dynamique de développement*. Ces volumes diffusés par Didier Érudition ont été publiés entre 1989 et 1992.

(78) *Langue, économie et développement*, tome 1, « Introduction ».

(79) Coéditeur avec D. Fassin de *Sciences, développement et santé*.

(80) Voir quelques remarques, trop rares, de B. Sall sur certaines catégories wolof et peul dans *De la modernité paysanne en Afrique noire. Le Sénégal*, L'Harmattan, Paris, 1993.

nomie quand on parle tahitien ? » (81), l'une des réponses concernant le sujet étant que la saisie de l'une des langues véhiculaires de l'économie (le français, l'anglais) est une condition nécessaire à la compréhension d'un énoncé du genre : « créer une entreprise » ou « la situation de l'emploi est mauvaise ». Comme le souligne M. Hobart dans son introduction à un ouvrage récent (82), il ne s'agit cependant pas de céder à la croyance naïve selon laquelle les enjeux du développement sont réductibles à de simples enjeux de communication (parce que les parties en présence se « comprendraient mal »). Ainsi que le note à peu près A.-M. d'Ans dans sa contribution à *Langues et métiers modernes ou modernisés au Mali*, il faut beaucoup de « nombrilisme » pour croire que, sous prétexte qu'un forgeron ne connaît pas le mot carburateur, il ne sait pas ce qu'est un carburateur. Ainsi qu'on l'a rappelé en s'inspirant du travail de Georges Mounin (83), tout énoncé est traduisible en à peu près n'importe quelle langue selon des précisions variables, le problème étant que la seule opération de traduction éloigne de ce qu'on pensait être le sujet traité. Les choses se compliquent ou se différencient donc quand des lexèmes étrangers les uns aux autres sont inclus dans des énoncés d'ordre *syntaxique* producteurs de logiques sociales, en d'autres termes, quand on parle de choses générales, ressortant de croyances, de positions ou d'axiomatics caractéristiques de la vie sociale, bref de configurations intellectuelles. Il en est ainsi de notions consubstantielles à l'économie politique et au discours du développement comme « croissance », « marge », « intérêt », « bénéfice », etc.

La mesure économique

Ce chapitre concerne la contribution de l'anthropologie à la connaissance du rôle économique du « secteur informel » et donc à la mesure de l'activité de l'économie non enregistrée. Les travaux systématiques sur ces sujets semblent rester pour l'instant à l'état embryonnaire. Alors que l'existence de cette partie de l'économie constitue désormais l'un des attendus quasi obligés de toute politique de développement, particulièrement en ce qui concerne

(81) J.-F. Baré, « L'économie décrite en tahitien. Quelques remarques », in *L'Homme* 120, janvier-mars 1992, XXXII (1).

(82) M. Hobart (éd.), *An anthropological critique of development*, Routledge, Londres, 1993.

(83) *Les problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Collection « Tel », 1963.

l'Afrique, la notion même de secteur informel a fait l'objet de différents débats dont témoignent par exemple les travaux de différents économistes de l'ORSTOM (84). On retient ici la définition de J. Charmes, soit les activités économiques non enregistrées par les appareils statistiques de l'État. La contribution de l'anthropologie tient ici à sa capacité à décrire des formes d'organisation non officielles par définition, en quelque sorte, et donc à une approche orale des faits dans les systèmes conceptuels révélés par les langues ; de ce fait, l'anthropologue est le plus à même de saisir des données quantitatives et d'un certain sens comptables, qui ne procèdent pourtant d'aucune comptabilité orthodoxe (au sens des manuels de comptabilité) ou écrite. Cette approche comporte de toute évidence des problèmes déontologiques et éthiques autour desquels s'affrontent différentes attitudes. On se tient ici à l'activité « informelle » non criminelle (ne prenant pas en compte la drogue, le grand banditisme, etc.).

Pour les uns, de tels travaux relèvent purement et simplement d'une sorte de police économique, en ce qu'ils fournissent à l'État l'information nécessaire à la taxation et à la répression éventuelle. Pour les autres, une meilleure connaissance d'une partie souvent considérable de l'activité (voir ces dernières années le cas de l'Italie, dont le PIB a pu être considérablement révisé à la hausse) permet à des États réalistes, peu désireux d'être confrontés à la transformation de milliers de travailleurs informels en chômeurs déclarés, de concevoir des stratégies économiques, des capacités d'aide et de financement plus adaptés (financements « légers » évoqués ci-dessus).

(84) Voir « Modèles de développement et économies réelles », *Chroniques du Sud*, 6, Paris, ORSTOM, 1991.

SOUS LA DIRECTION DE
Jean-François Baré

Les applications de l'anthropologie

Un essai de réflexion collective depuis la France



SOUS LA DIRECTION DE

Jean-François Baré

Les applications de l'anthropologie

Un essai de réflexion collective depuis la France

**Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS),
Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS), Jean COPANS (EHESS),
Georges COURADE (MSA, ORSTOM),
Alain DUBRESSON (Université PARIS-X),
Henry TOURNEUX (CNRS-ORSTOM).

Directeur : Jean COPANS

© Éditions KARTHALA, 1995
ISBN : 2-86537-546-3